

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 juillet 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 110 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux**Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport est soumis en application des décisions 52/466 et 53/475 de l'Assemblée générale, par lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à l'informer régulièrement des activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI). On y trouvera des renseignements sur les résultats des programmes approuvés durant l'année, notamment ceux des treizième et quatorzième cycles de financement qui ont eu lieu en 2003, sur les progrès réalisés dans chacun des domaines d'action privilégiés des programmes ainsi que sur les activités du Fonds en matière de plaidoyer et de renforcement des partenariats. Les informations contenues dans le présent rapport complètent celles qui figurent dans les précédents rapports du Secrétaire général (A/53/700 et Add.1, A/54/664 et Add.1 à 3, A/55/763 et Corr.1, A/57/133 et A/58/173).

Les États Membres noteront qu'un montant total de 73,7 millions de dollars a été alloué pour l'année 2003, montant ventilé de la façon suivante par domaine d'action : 44 millions de dollars pour neuf projets concernant la santé des enfants; 6,2 millions de dollars pour 14 projets relatifs à la population et aux femmes; 18,4 millions de dollars pour 18 projets concernant l'environnement; 2,9 millions de dollars pour cinq projets relatifs à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme; et 2,2 millions de dollars pour quatre projets non compris dans les quatre domaines thématiques. Entre 1998, année où a été forgé le partenariat entre le FNUPI et la Fondation pour les Nations Unies et le 31 décembre 2003, 563 millions de dollars ont ainsi été affectés à des programmes.

* A/59/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Programme	4–44	3
A. Santé des enfants	5–12	3
B. Les femmes et la population	13–21	5
C. Environnement	22–33	7
D. Paix, sécurité et droits de l’homme	34–39	11
E. Contrôle et évaluation	40–44	12
III. Faciliter les partenariats	45–52	13
IV. Campagnes de publicité et relations publiques	53–56	15
V. Cycles de financement	57–58	16
VI. Arrangements opérationnels et financiers	59–62	17
VII. Conclusions	63–66	18
Annexes		
I. Composition du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux		20
II. Projets financés par la Fondation des Nations Unies, par domaine d’activité		21

I. Introduction

1. En 2003, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) a continué à jouer son rôle de coordonnateur en ce qui concerne le partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies s'agissant de la contribution de Robert E. Turner à l'appui des causes de l'ONU. À ce titre, le Fonds a collaboré avec le système des Nations Unies en vue de recenser des projets novateurs et à forte incidence, conformes aux programmes-cadres relatifs à la santé des enfants; à la population et aux femmes; à l'environnement; et à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme. On s'est attaché en particulier à collaborer avec les partenaires opérationnels, sur la base des directives publiées par le Groupe des Nations Unies pour le développement, à la mise en œuvre des propositions conjointes au niveau national, compatibles avec les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. À la fin de 2003, on dénombrait 292 projets à hauteur de 563 millions de dollars (y compris le cofinancement), couvrant des activités menées dans 121 pays par 35 organismes des Nations Unies, et ce depuis la création en 1998 du partenariat Fondation pour les Nations Unies/Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. Le montant cumulé cofinancé par d'autres partenaires de financement s'est élevé à 188 millions de dollars, soit 33 % de tous les dons approuvés.

2. Par ailleurs, le FNUPI a de plus en plus été sollicité pour fournir des conseils au secteur privé et à des fondations sur les possibilités de partenariat avec le système commun des Nations Unies, et faciliter la création de réseaux et trouver de nouveaux moyens de recueillir des fonds à l'appui des causes des Nations Unies, notamment auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Dans ce contexte, le FNUPI s'est inspiré du programme de réformes du Secrétaire général en cours et des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est en grande partie grâce à l'engagement de la Fondation pour les Nations Unies en faveur du système des Nations Unies qu'un certain nombre d'autres partenaires cherchent des moyens de collaborer avec l'Organisation.

3. Le FNUPI est devenu un centre d'échange d'informations sur les partenariats ainsi qu'un facilitateur des possibilités de financement pour l'ONU. Les organismes, en particulier les institutions spécialisées, et la Fondation pour les Nations Unies ont souvent jugé utile que le FNUPI les aide à établir des réseaux, des alliances et des partenariats clefs. À la fin de décembre 2003, il avait répondu à environ 200 demandes de diverses entités intéressée par des partenariats, dont 123 lui sont parvenues en 2003 uniquement.

II. Programme

4. On trouvera ci-après un examen plus détaillé des principaux programmes et projets exécutés au titre des quatre programmes-cadres : santé des enfants; environnement; population et femmes; et paix, sécurité et droits de l'homme.

A. Santé des enfants

5. Le programme concernant la santé des enfants est axé sur certains aspects des objectifs et priorités des Nations Unies, définis dans le Plan d'action adopté par le

Sommet mondial pour les enfants de 1990. Les activités de ce programme sont de nature préventive, eu égard à la santé des enfants, et visent à ce que les interventions financées par la Fondation pour les Nations Unies contribuent à renforcer les infrastructures et les capacités de santé publique dans les pays en développement.

6. Le dossier concernant la santé des enfants comporte 53 projets évalués à 243 millions de dollars, portant sur les domaines d'intervention ci-après : éradication de la poliomyélite; prévention de la consommation de tabac; réduction de la mortalité infantile par le biais de la prévention du VIH/sida, fourniture de micronutriments et amélioration et maintien de l'administration des vaccins; renforcement des connaissances et des pratiques de santé au niveau local; et projets extérieurs au cadre.

7. En 2003, un montant de 44 millions de dollars a été approuvé au titre de la santé des enfants. L'une des priorités de financement dans ce dossier est restée le renforcement des systèmes de santé publique par le biais de la lutte contre la rougeole en Afrique et l'éradication de la poliomyélite.

8. Les nouveaux fonds versés en 2003 ont en outre permis de répondre aux besoins liés à la reconstruction du système sanitaire en Iraq. Une subvention a été versée pour permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique de planifier, en partenariat avec le Département d'État des États-Unis, l'établissement d'une zone exempte de mouches tsé-tsé en Afrique. Ces fonds devraient également faciliter l'élaboration d'une documentation pour la collecte de fonds, ainsi que l'organisation de réunions de donateurs.

9. Une subvention a été versée à l'OMS en vue de renforcer la collaboration entre les pays dans les domaines de la surveillance, de la planification préalable en cas d'épidémie et de la lutte contre les maladies transmissibles, telles que la poliomyélite, la rougeole, la fièvre jaune, la dracunculose et le VIH/sida en Afrique et en Asie du Sud-Est. Une subvention supplémentaire versée à l'OMS finance en partie l'intégration des initiatives relatives aux maladies transmissibles au niveau du district en Afrique, en vue d'une utilisation plus efficace des ressources sanitaires disponibles au niveau des pays et pour coordonner la participation des partenaires.

10. Des progrès importants ont été accomplis dans les projets en cours d'exécution en 2003. Le partenariat constructif concernant la rougeole entre la Fondation pour les Nations Unies, l'OMS et l'UNICEF, la Croix-Rouge américaine, the United States Centers for Disease Control and Prevention et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne cesse de se renforcer. En 2003, les gouvernements dans neuf pays africains ont lancé des campagnes à grande échelle de vaccination contre la rougeole, en collaboration avec l'UNICEF, l'OMS, la Croix-Rouge américaine et les partenaires bilatéraux. Environ 46,8 millions d'enfants ont été vaccinés, soit 98 % de la population ciblée. Depuis que le projet a commencé, en 2001, plus de 115 millions d'enfants dans 22 pays ont été vaccinés pour un coût inférieur à un dollar par enfant. La contribution à la Fondation pour les Nations Unies à ce jour est de 30 millions de dollars au titre des fonds ordinaires et de 55 millions de dollars en contributions de contrepartie.

11. À la fin de 2003, la poliomyélite avait été éradiquée dans tous les pays, sauf six, suite à l'initiative pour l'éradication mondiale de la poliomyélite, le plus important effort international de santé publique. Suite à un changement tactique de l'initiative, annoncé en mai 2003, les ressources financières ont dans une large

mesure été affectées aux zones où la poliomyélite restait endémique; ainsi 65 % du budget de l'initiative sont maintenant alloués au Nigéria, à l'Inde, au Pakistan et à l'Égypte. À mesure que l'on progresse dans l'éradication de la poliomyélite, la portée des dispositifs de surveillance de la maladie est élargie pour inclure à d'autres maladies prioritaires contre lesquelles il existe un vaccin. Des membres du personnel national ayant reçu une formation sont progressivement affectés à des activités de vaccination plus larges, notamment la lutte contre la rougeole et la surveillance intégrée des maladies dans certaines régions.

12. L'appui de la Fondation pour les Nations Unies à la prévention de la consommation du tabac, l'un des premiers domaines soutenus par la Fondation, va prendre fin. Toutefois, les projets en cours continuent de donner des résultats positifs. À titre d'exemple, la campagne « Channel the outrage », campagne de lutte antitabac dans le monde entier, renforce les capacités des organisations non gouvernementales qui luttent contre le tabagisme, en particulier dans les pays en développement. Ce projet est financé par des capitaux d'amorçage versés au titre d'initiatives pertinentes et efficaces, en particulier celles qui appuient la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac au niveau national. Seize subventions modestes allant de 2 000 à 8 000 dollars ont été versées dans quatre régions de l'OMS en 2003.

B. Les femmes et la population

13. Un montant total 6 250 000 dollars a été approuvé en 2003 au titre de projets relatifs aux femmes et à la population, ce qui porte l'enveloppe totale de ce programme-cadre à 126 millions de dollars au 31 décembre 2003. À présent, ce dossier comprend 80 projets, dont huit approuvés en 2003. Des projets aux niveaux national et mondial ont été exécutés par des partenaires du FNUPI, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

14. Les projets approuvés en 2003 ont continué à encourager un environnement social favorable aux adolescentes, à améliorer la qualité des services pour la santé procréative, à faciliter l'accès aux informations sur la santé procréative et à réduire la prévalence du VIH/sida. De nombreux projets comportent des dimensions intersectorielles et multisectorielles concernant les questions plus vastes de la pauvreté et du développement social. Les projets financés par la Fondation pour les Nations Unies sont restés axés sur la promotion de la collaboration entre les programmes, fonds et organismes des Nations Unies; et des projets continuent de faire l'objet d'un suivi en vue d'une meilleure compréhension des problèmes et de la valeur ajoutée de l'exécution conjointe.

15. Le programme-cadre concernant les femmes et la population est actuellement axé sur deux domaines prioritaires. Il s'agit, d'une part, de faciliter l'action des Nations Unies visant à améliorer la qualité de la santé sexuelle et procréative à l'échelle mondiale et d'autre part, d'encourager les progrès économiques et sociaux pour les adolescentes et les femmes.

16. Le programme demeure centré sur les femmes et les filles car elles continuent de se voir refuser un statut égal dans un grand nombre de cultures, de pays et d'environnements politiques, ainsi que l'accès sur un pied d'égalité aux soins de santé et à d'autres services vitaux. Dans le cadre de l'initiative en faveur des droits des adolescentes en matière de participation et de développement financée par la Fondation pour les Nations Unies, l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS ont continué à améliorer la vie des adolescentes en renforçant leur capacité sociale et économique et, partant, leur capacité d'apporter une contribution à la société. Cette initiative permet d'institutionnaliser la participation des adolescentes et d'intégrer leurs problèmes et leurs droits dans les processus décisionnels. Faisant fond sur une subvention versée en 2002 par la Fondation pour les Nations Unies à UNICEF/Jordanie en vue d'améliorer la participation à la promotion de la santé et du développement des adolescentes, un projet sur le savoir et l'autonomisation des adolescentes, approuvé en 2003, élargit la portée de l'initiative en s'attachant à favoriser un environnement propice à l'amélioration de la santé et du développement des adolescentes, ainsi qu'à renforcer les capacités des organisations publiques et non gouvernementales au service des jeunes.

17. Investir en faveur des adolescentes et de leur autonomisation est l'un des moyens les plus efficaces et rentables de progresser sur la voie du développement. Par le biais de l'Initiative conjointe de la Fondation pour les Nations Unies et du FNUPI visant à améliorer les possibilités économiques et sociales des adolescentes, le FNUAP, UNIFEM et l'UNICEF ont lancé une action en collaboration pour appliquer les programmes-cadres concernant la santé et les droits de l'homme à divers projets mondiaux. Au nombre des activités, on peut citer la mise en place de capacités techniques, dans les services d'appui sanitaires et sociaux, la promotion porteur d'un environnement en matière d'orientation générale et le recours aux méthodologies de recherche pour mettre au point des programmes visant à offrir des solutions de rechange efficaces aux mariages précoces. Dans le monde en développement, les filles, en raison de leur mariage précoce, sont souvent privées d'importantes possibilités – éducation, famille et autres sources d'appui social, accès aux services de santé procréative dont elles ignorent souvent l'existence. L'initiative pluri-institutions, actuellement en cours de planification au Bangladesh, en Éthiopie et en Inde, sera axée à la fois sur l'amélioration de la protection sociale des jeunes filles et sur l'établissement et le maintien de partenariats avec divers agents en vue de la prochaine étape du programme.

18. L'Initiative relative à l'amélioration de l'hygiène sexuelle et de la qualité de la médecine procréative, lancée par la Fondation des Nations Unies et le FNUPI en 2001, a marqué des progrès considérables en 2003 et contribué dans une large mesure à l'exécution, au niveau local, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le projet « Stronger voices for reproductive health » ouvre la voie à la promotion de la santé et des droits de l'homme en abordant l'amélioration des services de médecine procréative sous l'angle de la demande. Ce programme a vu le jour grâce à une subvention en faveur des activités de planification créée en 2001 et transposée à une plus grande échelle.

les stratégies fondées sur la demande dans divers contextes et dans trois pays représentant l'Afrique (République-Unie de Tanzanie), l'Amérique latine (Pérou) et l'Asie centrale (Kirghizistan). Le projet vise à améliorer l'hygiène sexuelle et les services de médecine procréative fournis aux populations locales, en particulier aux jeunes et aux femmes, en favorisant leur autonomisation grâce à des campagnes de sensibilisation et aux activités de mobilisation. Les participants au projet s'attachent, avec les prestataires de services, à améliorer la qualité des soins de santé procréative et établissent des partenariats entre les populations locales et les systèmes de santé pour fournir des services de meilleure qualité répondant aux besoins et aux aspirations des populations concernées. Le projet, dirigé par le FNUAP, est actuellement exécuté au Pérou, avec l'appui du Ministère britannique du développement international.

19. Dans le cadre de leur partenariat, la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI ont également lancé une stratégie nouvelle et novatrice pour améliorer l'hygiène sexuelle et la qualité de la médecine procréative en mettant au point des modèles mettant en lumière les liens entre population et environnement. Approuvée en 2003, cette subvention complètement nouvelle soutient l'élaboration d'un projet pluri-institutions, s'appuyant sur des données probantes, en faveur d'interventions multisectorielles fondées sur les droits, visant à renforcer la médecine procréative et à informer les populations des choix existant en matière de planification familiale, ainsi qu'à améliorer les moyens de subsistance et la gestion des activités de conservation au niveau local. Ce projet est axé sur la forêt pluviale de Lacandona au Mexique et assure la participation des populations locales dans la région de la Réserve de la biosphère des Montes Azules.

20. Consciente des ravages provoqués par le VIH/sida, la Fondation a continué d'appuyer les initiatives menées en Afrique australe afin de prévenir la propagation du virus chez les jeunes et de mobiliser les parties prenantes et les donateurs au sujet de ce problème critique. Les projets de l'initiative en faveur des jeunes d'Afrique australe ont reçu des fonds supplémentaires pour la poursuite de leurs travaux en Angola, au Lesotho et au Swaziland.

21. Le partenariat entre la Fondation et le FNUPI a catalysé les énergies en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, à la réduction des taux de mortalité infantile, à l'amélioration de la santé maternelle, à la lutte contre le VIH/sida et à l'élimination de la pauvreté grâce à une initiative en faveur des mécanismes de microfinancement. Une subvention d'un an pour le développement des partenariats a été accordée pour recenser les futures sources de financement durables et fournir aux institutions de microfinancement les outils et produits initiaux requis pour identifier et satisfaire les besoins des clients les plus démunis, notamment les femmes et les jeunes. Les services financiers offerts aux clients sont liés à des programmes d'éducation, qui augmentent le taux de survie des enfants, améliorent la qualité de la médecine procréative et luttent contre le VIH/sida.

C. Environnement

22. Les deux principales priorités de financement dans le domaine de l'environnement sont : a) la diversité biologique et b) l'énergie durable et les changements climatiques, qui relèvent chacun de programmes-cadres distincts. Un

montant total de 18,4 millions de dollars a été approuvé en 2003 pour 17 projets dans le domaine de l'environnement. L'enveloppe totale dans ce domaine est actuellement évaluée à 134,5 millions de dollars, dont 62,5 millions de dollars pour les activités relatives à la diversité biologique, 46,5 millions de dollars à l'appui de l'action concernant l'énergie durable et les changements climatiques et 25,5 millions de dollars pour les projets consacrés à l'environnement qui n'entrent pas dans les cadres.

1. Diversité biologique

23. Les écosystèmes durables et les espèces qu'ils nourrissent sont essentiels à la survie de l'humanité. Ces systèmes et espèces continuent cependant de subir dans des proportions alarmantes les effets préjudiciables de l'activité humaine. Des progrès constants ont été accomplis en 2003 sur la voie de l'exécution du programme-cadre sur la diversité biologique que le Conseil consultatif du FNUPI¹ et le Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies ont entériné au dernier trimestre de 1999. La stratégie en matière de diversité biologique s'appuie sur deux composantes essentielles visant respectivement à : a) aider les pays en développement à promouvoir des mesures efficaces en faveur de la diversité biologique axées sur les zones protégées désignées par la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO et à réaliser les principaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique; b) à promouvoir la protection des récifs coralliens à travers le monde en appuyant l'application stratégique du cadre d'action de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, adopté par 80 nations en 1995.

24. Depuis 2000, le programme de Gestion communautaire du projet de préservation des zones protégées a mis en place une stratégie novatrice de la préservation des zones protégées autour de six sites inscrits au patrimoine mondial à Belize, à la Dominique, au Kenya, au Mexique, aux Philippines et en République-Unie de Tanzanie. Il a pour objectif de démontrer comment les initiatives menées au niveau local peuvent améliorer considérablement l'efficacité des activités de protection de la diversité biologique dans les zones protégées importantes sur le plan mondial. Cette initiative, lancée en mars 2000, est mise en œuvre dans le cadre du programme de petites subventions du PNUD, le montant total des ressources allouées s'élevant à 6 millions de dollars, dont 3 millions de dollars provenant de la Fondation pour les Nations Unies et 3 millions de dollars du Fonds pour l'environnement mondial.

25. Le programme de Gestion communautaire traite deux questions essentielles en matière de gestion des zones protégées. La première est la nécessité de préserver la diversité biologique des écosystèmes relativement grands en travaillant à une échelle couvrant diverses activités économiques et différents types d'utilisation des sols. La deuxième est la nécessité de plus en plus pressante de démontrer dans quelle mesure les activités de protection de la diversité biologique contribuent au développement communautaire et à la réduction de la pauvreté, en particulier en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. À ce jour, environ deux tiers du budget total du projet ont servi à appuyer 153 petites subventions en faveur des activités menées sur le terrain par les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires.

26. Les débouchés générateurs de revenus appuyés par le projet ont prouvé qu'il était possible de créer des moyens de subsistance de substitution dans divers secteurs économiques. Le programme de gestion communautaire a également contribué de manière significative au renforcement des capacités des organisations non gouvernementales locales et des organisations communautaires, créant ainsi un solide réseau local de groupes communautaires déterminés à assurer la préservation et la gestion des sites du patrimoine mondial.

27. En 2003, une attention particulière a été accordée à la promotion de la préservation de la diversité biologique dans les régions touchées par des conflits armés. La République démocratique du Congo, par exemple, est l'un des pays d'Afrique offrant la plus grande diversité biologique et abrite un grand nombre d'espèces endémiques, telles que les chimpanzés nains, les gorilles et les okapis, ainsi que la dernière colonie de rhinocéros blancs survivante. Elle contient la moitié de la surface de la forêt tropicale pluviale en Afrique et un huitième de l'ensemble de la surface restante dans le monde. L'extraordinaire diversité biologique du pays explique pourquoi cinq de ses zones protégées sont inscrites au patrimoine mondial en raison de leur exceptionnelle valeur universelle.

28. Dix ans de conflit armé et d'instabilité ont eu des conséquences graves pour la protection des sites de la République démocratique du Congo inscrits au patrimoine mondial, qui ont tous dû être placés sur la liste du patrimoine mondial en péril. En 1999, l'Institut congolais pour la préservation de la nature, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et un groupe d'organisations internationales consacrées à la protection, a mis au point un programme d'urgence visant à sauvegarder les sites du pays inscrits au patrimoine mondial. Le projet auquel il a donné naissance a été approuvé par la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI en 2000, à hauteur de 2,9 millions de dollars. Le Gouvernement belge a également versé une contribution de 300 000 dollars au programme.

29. Au cours des quatre dernières années, le projet a appuyé des activités de préservation indispensables menées sur les cinq sites inscrits au patrimoine mondial, notamment le paiement des salaires des 1 100 gardes forestiers, pour qu'ils puissent continuer à protéger les sites contre les braconniers lourdement armés et d'autres menaces. Le projet fournit également des équipements de terrain de base et des systèmes reconnus de maintien de l'ordre et de surveillance écologique, afin d'aider les responsables des sites à mieux cibler les menaces et à en réduire les effets potentiels. L'initiative a retenu l'attention des spécialistes mondiaux de la conservation, qui se sont félicités du fait qu'elle démontre que, même dans les régions touchées par l'instabilité et les conflits, il était possible et, en vérité, indispensable d'appuyer concrètement les activités de préservation de la diversité biologique. Grâce à l'accord politique récemment conclu entre le Gouvernement et différents groupes rebelles, plusieurs des principaux donateurs, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, ONUSIDA et l'Union européenne, ont réaffirmé leur intérêt pour la préservation de la diversité biologique de la République démocratique du Congo.

2. Gestion durable de l'énergie et changements climatiques

30. Le programme-cadre pour l'énergie durable et les changements climatiques a pour objectif principal de faire progresser le développement humain et d'atténuer les changements climatiques en promouvant des services et technologies durables, non

polluants et axés sur le marché. La gestion durable de l'énergie était également l'une des cinq priorités fondamentales (eau, énergie, santé, agriculture et diversité biologique) annoncées par le Secrétaire général au Sommet mondial pour le développement durable, en 2002. Si aucun des objectifs du Millénaire pour le développement ne vise spécifiquement l'énergie, l'accès à des sources d'énergie propres favorise dans une large mesure la réalisation des objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté et à la durabilité.

31. L'exemple du projet relatif à la promotion du chauffage de l'eau par énergie solaire illustre ce qui précède. La Chine est dotée d'une industrie de l'énergie héliothermique reconnue et elle commercialise des chauffe-eau solaires. Néanmoins, la qualité médiocre et le caractère fragmenté de l'industrie solaire chinoise freinent souvent la pénétration du marché et la croissance à long terme de ce secteur. La Fondation pour les Nations Unies appuie un projet d'un coût de 1,8 million de dollars actuellement exécuté par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU visant à favoriser le remplacement de la combustion du charbon par l'énergie héliothermique, plus économique, pour la production d'eau chaude dans le secteur résidentiel de la Chine. Parmi les activités relatives au projet figurent l'instauration de normes et de codes pour l'installation de chauffe-eau solaires dans les nouveaux bâtiments et la construction, dans plusieurs villes, d'immeubles témoins équipés de chauffe-eau solaires, ainsi qu'une politique de concertation et une stratégie de sensibilisation de l'opinion très dynamiques. À ce jour, les résultats obtenus dépassent les prévisions. Les promoteurs privés ont fait des investissements en nature considérables pour la construction des immeubles témoins. Quatre gouvernements régionaux ont adopté des règlements sur les immeubles résidentiels afin d'encourager l'installation de systèmes héliothermiques dans les nouvelles constructions. Le projet a également marqué des progrès considérables vers l'élaboration de normes et codes nationaux pour l'intégration de chauffe-eau solaires, propice à l'expansion généralisée de ce marché en Chine.

32. Au cours des trois dernières années, la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI ont appuyé l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et ses partenaires pour créer un programme modèle d'optimisation des systèmes motorisés dans deux provinces chinoises (Shanghai et Jiangsu). Le programme soutient les efforts déployés par les institutions chinoises de contrepartie pour créer et former un réseau d'experts techniques en vue d'aider les usines à exécuter des projets d'amélioration des systèmes motorisés. Parmi les résultats obtenus jusqu'à présent par cette initiative dotée d'un budget de 1,5 million de dollars, on notera la formation de plus de 400 responsables d'usine et ingénieurs chinois aux méthodes d'optimisation des systèmes motorisés; l'achèvement de l'évaluation technique d'au moins 25 usines afin de les aider à identifier et entreprendre des projets d'optimisation des systèmes motorisés; et le fait que de nombreuses usines ont décidé de prendre des mesures d'économie d'énergie à la suite des évaluations menées. Le projet a abouti à la création d'un réseau de spécialistes des économies d'énergie dans l'industrie, hautement qualifiés et capables de fournir durablement des services d'optimisation des systèmes motorisés à l'industrie chinoise, par l'intermédiaire des centres provinciaux pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. De plus, l'instauration de normes nationales pour le fonctionnement économe des moteurs, ventilateurs et pompes a commencé et s'achèvera en 2004. Grâce à ces activités, le projet fait partie des quelques grands

projets d'économie d'énergie intégrés dans le dixième plan quinquennal de la Chine (2001-2005).

33. L'exploitation de l'énergie ne se limite pas à la technologie; c'est aussi une question de moyens financiers et d'environnement législatif, réglementaire et commercial au niveau local. Des mécanismes financiers novateurs (destinés à attirer les investissements et à faire baisser le coût de l'énergie propre pour les entrepreneurs), la réforme de la réglementation et les activités de sensibilisation sont des outils importants pour transformer les marchés et réorienter les investissements en matière d'énergie. La Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI, ainsi que l'Energy Future Coalition travaillent en collaboration pour recenser les modèles de financement et de mise en valeur de l'énergie durable dont le succès est avéré, tels que les projets de Promotion des entreprises énergétiques en milieu rural du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui pourraient être largement reproduits moyennant des ressources financières supplémentaires.

D. Paix, sécurité et droits de l'homme

34. Un montant total de 2,9 millions de dollars a été approuvé en 2003 au titre de projets relatifs à la paix, la sécurité et les droits de l'homme, ce qui porte l'enveloppe totale de ce dossier de 19 projets à 46 millions de dollars au 31 décembre 2003.

35. En 2003, la majorité des projets approuvés ont porté sur le renforcement de la bonne gouvernance et de la primauté du droit, ainsi que sur l'appui aux activités de prévention des conflits. Le PNUD et le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU ont été les principaux partenaires pour ces projets.

36. Le FNUPI et la Fondation pour les Nations Unies ont continué à appuyer des projets dans le domaine de la prévention des conflits, une décision qui fait écho à l'accent mis par le Secrétaire général sur la nécessité de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention des conflits armés. En 2003, une initiative novatrice lancée conjointement par le PNUD et le Département des affaires politiques, qui vise à renforcer l'aptitude des pays à prévenir les conflits, a été approuvée. Ce projet vise à : a) aider les équipes de pays des Nations Unies et les organisations nationales gouvernementales et non gouvernementales à contribuer plus efficacement au règlement pacifique de différends susceptibles de dégénérer en conflits violents dans certains pays donnés (notamment le Ghana, le Guyana, le Kenya et le Yémen), et b) faire en sorte que la prévention des conflits soit intégrée dans les mécanismes de programmation des organismes des Nations Unies sur le terrain.

37. Dans le domaine de la bonne gestion des affaires publiques et de la primauté du droit, le Fonds a approuvé un projet proposé par le Département des affaires politiques, qui vise à renforcer la prise de décisions démocratique dans le domaine de la sécurité en Amérique latine. S'appuyant sur la mise en œuvre de plusieurs projets pilotes portant sur la promotion des politiques de coopération en matière de sécurité et des mesures de confiance, l'appui à l'administration civile et le contrôle des forces armées, et le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la sécurité et de la défense, ce projet doit contribuer à l'élaboration d'une stratégie intégrée pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité.

38. Dans le cadre d'un second projet relatif à la bonne gestion des affaires publiques, la Fondation a continué d'appuyer un projet en cours destiné à promouvoir les principes du droit dans les États arabes. Les activités menées au titre du projet en Jordanie, au Liban, au Maroc et au Yémen ont été complétées par les activités menées en Iraq, où des données sur le système juridique existant sont collectées en vue d'être communiquées à l'ensemble des juristes qui participent aux processus de reconstruction faisant suite au conflit dans ce pays.

39. Un autre projet, également approuvé en 2003, vise à renforcer le rôle des droits de l'homme dans les pays en développement en faisant appel à des juristes, des universitaires, des organisations non gouvernementales et des universités du Sud pour mettre en place des réseaux actifs de défense des droits de l'homme. Ces réseaux permettront aussi de renforcer les relations de travail entre ces acteurs et les organismes des Nations Unies. En appuyant leurs travaux et en renforçant le dialogue entre les universitaires et les professionnels, l'initiative favorisera l'émergence d'idées et d'actions novatrices dans le domaine des droits de l'homme. Le projet témoigne à nouveau de la détermination dont font preuve la Fondation et le Fonds concernant le renforcement du rôle que peuvent jouer la société civile et les organisations non gouvernementales dans la promotion des droits de l'homme.

E. Contrôle et évaluation

40. La stratégie de contrôle et d'évaluation de la Fondation et du FNUPI a pour objet de vérifier qu'il existe des mécanismes permettant de suivre la réalisation des objectifs fixés pour chacun des grands programmes et que les ressources sont utilisées de façon efficace et rationnelle. Elle se fonde donc sur les principes directeurs suivants :

- a) Tirer le meilleur parti des résultats déjà obtenus;
- b) Dans la mesure du possible, faire appel aux entités des Nations Unies pour le contrôle et l'évaluation;
- c) Appliquer les enseignements du passé à l'élaboration des programmes futurs et le faire savoir;
- d) N'entreprendre de nouveaux efforts de contrôle et d'évaluation qu'avec la certitude que l'information recueillie sera effectivement mise à profit et après avoir identifié les utilisateurs prévus.

41. La stratégie de contrôle et d'évaluation de la Fondation et du FNUPI fait intervenir quatre activités distinctes, dont deux pour le contrôle et deux pour l'évaluation, à savoir : a) établir des rapports annuels sur l'état d'avancement des programmes; b) contrôler les états financiers et budgétaires et présenter des rapports; c) évaluer, au niveau des projets, les apports, les résultats, les produits ou l'impact; d) évaluer les groupes de projets et de thèmes qui se recoupent dans plusieurs projets ou qui revêtent une certaine importance, compte tenu de l'ensemble des priorités de la Fondation et des organismes des Nations Unies, et aux fins du renforcement des institutions.

42. À la suite des activités entreprises en 2002, le FNUPI a continué à opérer des rapprochements entre les programmes-cadres qu'il a mis en place avec la Fondation et les buts et objectifs définis dans les objectifs du Millénaire pour le

développement. À l'appui de cet effort, il a favorisé l'établissement d'une relation de travail avec le Bureau de l'Assemblée du Millénaire pour veiller à ce que les partenariats des Nations Unies appuient ces objectifs dans la mesure du possible. Le Fonds participe en outre aux travaux du Groupe d'évaluation des Nations Unies.

43. En 2003, il a été procédé à l'évaluation des rapports finaux sur 53 activités qui ont pris fin et on analyse actuellement les rapports intérimaires annuels sur 188 projets en cours; on a mené à bien le suivi semestriel des taux d'exécution sur la base des rapports financiers et des informations communiquées en retour aux partenaires; des administrateurs de programmes ont effectué des visites sur le terrain (en collaboration avec les partenaires opérationnels de ces projets, soit en vue de tirer des enseignements de ces visites pour l'octroi de nouvelles subventions, soit pour faire connaître un succès de l'ONU, soit pour réorienter les activités). On a en outre analysé 13 portefeuilles de projets avec d'importants partenaires opérationnels (à l'occasion de ces examens approfondis, on a passé en revue l'état d'avancement de tous les projets et examiné quant au fond les résultats attendus des investissements appuyés par la Fondation) et maintenu un contact virtuel continu avec les directeurs des projets et les administrateurs de programmes du FNUPI de façon à suivre l'exécution des projets et leurs résultats.

44. Le contrôle et l'évaluation sont deux tâches qui s'effectuent en permanence : elles visent à s'assurer que les activités demeurent efficaces et mettent à profit les leçons tirées de l'expérience. Le Fonds a suivi et favorisé les progrès du développement des programmes et le passage d'une démarche axée sur les projets à une démarche axée sur les programmes ou la recherche de solutions. L'approche s'étant faite plus thématique, les programmes ont été mieux ciblés et ont pu se servir du capital risque que représente l'apport de la Fondation pour mobiliser efficacement des ressources auprès de multiples partenaires.

III. Faciliter les partenariats

45. Depuis sa création en 1998, les activités du FNUPI, qui étaient presque exclusivement centrées sur la Fondation pour les Nations Unies, ont évolué pour faciliter notamment la formation de nouveaux partenariats des Nations Unies avec le secteur privé, les fondations et les organisations de la société civile. Le Fonds fait en outre office de centre d'information sur les partenariats et joue un rôle de facilitateur pour trouver des moyens de financement pour l'Organisation.

46. Durant les premières années du partenariat, le FNUPI a invité les organismes des Nations Unies à faire appel à ses services pour le financement de projets. Cette pratique a également évolué, le Fonds ayant fait un effort concerté pour faciliter les contacts directs entre la Fondation pour les Nations Unies et les organismes partenaires des Nations Unies, ce qui s'est avéré efficace pour encourager une meilleure compréhension des attentes de chacun, a permis aux partenaires de renforcer leur appui aux projets particulièrement critiques et a offert davantage d'occasions d'adopter des idées novatrices. Le renforcement des contacts directs a contribué à resserrer les liens entre la Fondation et les organismes des Nations Unies, tandis que le FNUPI demeure le principal mécanisme pour faciliter l'exécution des projets exécutés en partenariat.

47. Le partenariat entre la Fondation et le Fonds continue d'être axé sur l'innovation pour ce qui est de la formation d'alliances, de manière à optimiser

l'impact de l'action philanthropique de M. Turner, l'accent étant mis sur la résolution des problèmes. L'initiative visant à éradiquer la poliomyélite, par exemple, est à ce jour l'initiative internationale la plus importante en matière de santé publique, qui a permis de recueillir plus de 85 millions de dollars pour des programmes depuis 1999. À la fin de 2003, la poliomyélite avait été éradiquée dans tous les pays, sauf six : Afghanistan, Égypte, Inde, Niger, Nigeria et Pakistan. Grâce aux travaux du Groupe de sensibilisation à la lutte contre la poliomyélite, établi dans le cadre de l'initiative, qui regroupe des interlocuteurs de la Fondation pour les Nations Unies, de Rotary International, de l'OMS et de l'UNICEF, les dirigeants des pays du G-8 ont renouvelé leur engagement en vue de fournir les ressources nécessaires à l'élimination de la poliomyélite en Afrique, lors du sommet qu'ils ont tenu à Évian (France), en juin 2003. En outre, à l'issue de son sommet d'octobre 2003, l'Organisation de la Conférence islamique a également décidé de financer l'initiative.

48. La collaboration entre les organismes des Nations Unies et la Fondation pour les Nations Unies offre l'occasion d'organiser de nouvelles rencontres pour traiter des causes défendues par les Nations Unies. Le sommet des investisseurs institutionnels sur les risques climatiques, qui s'est tenu en novembre 2003, sous les auspices de la Fondation, de la Coalition for Environmentally Responsible Economies, du PNUE et du FNUPI, en est un exemple. Des investisseurs institutionnels, représentant plus de 1 000 milliards de dollars de capitaux investis, se sont ainsi réunis pour la première fois en vue d'examiner les risques financiers découlant des changements climatiques. Huit trésoriers et contrôleurs financiers (villes et États) des États-Unis et deux gestionnaires de fonds de pension importants ont publié un « Appel à l'action » en 10 points, exigeant l'adoption par la Commission américaine des opérations de bourse, les conseils d'entreprise et les sociétés de Wall Street de nouvelles mesures énergiques pour faire en sorte que les entreprises informent davantage les investisseurs des risques posés par les changements climatiques.

49. Durant l'année écoulée, le FNUPI a forgé de nouveaux partenariats avec un certain nombre d'institutions, de fondations et de sociétés, notamment : la Citigroup Private Bank et la Citigroup Foundation, le Committee to Encourage Corporate Philanthropy, le Council on Foundations, l'Education Development Center, Europe in the World, Hewlett-Packard, la Hilton Foundation, Microsoft, le Network of European Foundations for Innovative Cooperation, PricewaterhouseCoopers, la Chambre de commerce des États-Unis et Vodafone.

50. En 2003, plusieurs organismes des Nations Unies ont fait appel aux services consultatifs du FNUPI pour l'établissement de partenariats. Le Fonds a ainsi prêté son concours à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), établi à Turin (Italie) pour la formation de partenariats en vue d'un vaste projet de recherche sur la lutte contre le terrorisme. Le FNUPI a établi un répertoire des donateurs potentiels pour l'UNICRI et facilité l'établissement de contacts avec la Nuclear Threat Initiative, à Washington, qui a approuvé une subvention à la fin de 2003, grâce à laquelle l'Institut a reçu une aide fort nécessaire pour ses travaux, d'une région située hors d'Europe.

51. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour forger des partenariats avec les organisations intergouvernementales, le FNUPI a collaboré étroitement avec le Conseil économique et social et le Groupe d'étude sur les technologies de

l'information et de la communication. Il a appuyé, de concert avec le Département des affaires économiques et sociales, la formation de partenariats avec le secteur privé et les fondations en participant à des tables rondes et des forums afin d'encourager un dialogue plus actif avec les gouvernements et les organismes des Nations Unies. Compte tenu de l'accent mis sur la création de partenariats lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève, le Fonds, qui est membre fondateur du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication, a travaillé étroitement avec d'autres membres en vue d'élaborer divers projets de partenariat, au nombre desquels on mentionnera l'initiative de diffusion numérique par satellite lancée conjointement par Equal Access et le PNUD, le projet multidimensionnel mis en œuvre par Hewlett-Packard (« e-inclusion »), la conférence organisée par l'Education Development Center, intitulée : « E-Government for All », ainsi que la diffusion des conclusions de son étude intitulée : « Power users of technology »; et l'initiative lancée par Microsoft pour envisager des possibilités de collaboration stratégique avec les organismes des Nations Unies.

52. Afin d'appuyer la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC), en tant qu'outil au service du développement, le FNUPI a financé l'organisation, en 2003, d'une réunion sur ce sujet à l'intention de la diaspora caribéenne. Cette réunion, qui devait faire fond sur le succès obtenu par un réseau analogue créé en 2002 avec des spécialistes issus de la diaspora africaine, a débouché sur la création, par le Groupe d'étude et le PNUD, du Digital Diaspora Network : Caribbean, avec l'aide du Fonds. Les missions permanentes des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) auprès de l'ONU, le Secrétariat de la CARICOM et la Chambre de commerce et d'industrie Caraïbes/États-Unis ont également appuyé cette initiative.

IV. Campagnes de publicité et relations publiques

53. En étroite collaboration avec le Département de l'information, la Fondation pour les Nations Unies et son homologue, le Fonds pour un monde meilleur, le FNUPI a intensifié ses campagnes de publicité et de relations publiques en 2003, s'attachant en particulier à faire mieux connaître les activités de l'Organisation et à trouver de nouveaux partenaires pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

54. Le FNUPI contribue également à la Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en mettant les partenaires extérieurs en relation avec le Bureau de la Campagne et en proposant fréquemment aux organisations des moyens d'utiliser un ou plusieurs des objectifs du Millénaire comme cadre d'activité. Le Fonds travaille également avec d'importantes fédérations d'organisations, en les encourageant à concentrer leurs travaux sur des sujets liés aux objectifs du Millénaire. C'est ainsi que le FNUPI a joué un rôle important dans la décision du European Foundation Centre de faire des objectifs son cadre d'action, en mettant l'accent sur l'appui à la lutte contre le VIH/sida. En raison de la volonté accrue manifestée par les fondations européennes d'appuyer les causes mondiales, c'est l'Administrateur du PNUD qui a prononcé le discours d'ouverture de la quatorzième assemblée générale annuelle du Centre et de la conférence tenue en juin 2003.

55. Le FNUPI fournit de plus en plus de services au système des Nations Unies en facilitant les contacts avec les entreprises privées et avec la société civile. Au cours des deux dernières années, en particulier, le nombre de demandes d'aide en matière de partenariat a considérablement augmenté. Parmi les services fournis par le FNUPI, on mentionnera :

a) La facilitation de la publication d'articles et de discours par des fonctionnaires de l'ONU et des collaborateurs extérieurs sur des questions importantes pour l'Organisation : des articles ont été publiés dans la *Chronique de l'ONU* et Agenda Publishing. Le FNUPI a également contribué à la publication d'articles de hauts fonctionnaires des Nations Unies à l'extérieur du système, notamment un article du Secrétaire général paru dans CNET News.com dans la page de libre expression, afin de faire mieux connaître l'action menée par l'Organisation pour mettre les technologies de l'information au service du développement;

b) La compilation, en 2003, de répertoires pour des entités des Nations Unies, comme le Conseil économique et social et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui peuvent être consultés en prévision de la création de partenariats secteur public/secteur privé. Les fondations et les contacts dans le secteur privé que le FNUPI considère comme stratégiques pour la formation de partenariats dans ce domaine figurent dans ces répertoires;

c) L'appui à la concertation sur l'action à mener : le FNUPI aide parfois les partenaires à organiser leurs conférences ou réunions à l'ONU et appuie l'organisation de tels événements, notamment le sommet des investisseurs sur les risques climatiques tenu en novembre 2003;

d) L'incitation des partenaires à utiliser les technologies de l'information aux fins du développement : dans ce domaine, il existe une forte synergie entre les capacités du secteur privé et les besoins des pays en développement; à titre d'exemple, en 2003, le FNUPI a encouragé la participation du secteur privé afin d'aider à introduire la norme wi-fi dans les pays en développement dans le cadre de la campagne « Adopt-a-hot-spot », ce qui a permis à plusieurs entreprises de la Silicon Valley de trouver des solutions novatrices pour permettre aux pays en développement d'accéder à l'Internet.

56. En outre, en 2003, le FNUPI a maintenu de solides relations de travail avec le Fonds pour un monde meilleur, l'Association des États-Unis pour les Nations Unies et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies dans le cadre des activités de communication avec le public; il a lancé un projet de remaniement de son site Web; produit de nouveaux documents à l'intention du public; et compilé une base de données rassemblant plus de 200 sociétés et fondations ayant manifesté de l'intérêt pour un partenariat avec l'ONU. Le Directeur exécutif a également pris la parole lors de diverses réunions organisées, en particulier, dans des institutions universitaires afin de promouvoir les partenariats avec l'ONU.

V. Cycles de financement

57. Le montant total des 308 subventions approuvées entre 1998 et 2003 par la Fondation pour les Nations Unies, sur recommandation du Conseil consultatif du FNUPI, s'est élevé à 570 millions de dollars, dont un montant de 563 millions de dollars a été affecté au financement de 292 projets dont les activités se dérouleront

dans plus de 121 pays et auxquels participeront 35 organismes des Nations Unies. Le montant total du cofinancement par d'autres partenaires de financement se chiffre à 188 millions de dollars, soit un tiers du total des subventions approuvées.

58. Le Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies a approuvé un montant de 73,7 millions de dollars en 2003, dont 16 millions de dollars ont été approuvés pendant le troisième cycle de financement et 33 millions de dollars pendant le quatorzième cycle; en outre, un montant de 24,7 millions de dollars a été approuvé entre les sessions du Conseil. Réparties par domaine d'activité, les subventions pour l'année ont été attribuées comme suit : santé des enfants, 44 millions de dollars pour neuf projets; population et femmes, 6,2 millions de dollars pour 14 projets; environnement, 18,4 millions de dollars pour 18 projets; paix, sécurité et droits de l'homme, 2,9 millions de dollars pour cinq projets, et 2,2 millions de dollars pour quatre projets entrepris dans le cadre d'initiatives stratégiques.

VI. Arrangements opérationnels et financiers

59. En tant que mécanisme administratif central de l'ONU concernant les subventions allouées par la Fondation, le FNUPI a approuvé le financement de 267 projets, pour un coût total de 511 millions de dollars, et reçu de la Fondation, en 2003, des contributions en espèces d'un montant total de 59 millions de dollars afin de financer les dépenses annuelles au titre des projets, ce qui porte à 424 millions de dollars le total des fonds transférés au FNUPI sur cinq ans. Si le versement des ressources nécessaires à l'exécution des projets sont approuvés sur demande, les montants en espèces ne sont transférés aux partenaires opérationnels que lorsqu'ils en justifient la nécessité.

60. Le partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies a permis la création de nouveaux mécanismes fiduciaires pour financer les programmes. La Fondation pouvant recevoir et gérer à la fois les contributions de donateurs publics et de donateurs privés, d'autres entités, telles que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Initiative Récolte future de la FAO, peuvent verser des contributions à des causes défendues par l'ONU et allouer des subventions déductibles du revenu imposable.

61. Le FNUPI est résolu à accomplir sa mission de manière rationnelle et économique. En 2003, diverses mesures visant à renforcer ses opérations ont été adoptées. Sur la recommandation d'auditeurs internes et externes, il a soumis son premier budget axé sur les résultats pour 2003 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour son examen annuel. Le rapport sur l'exécution du budget y afférent a été établi pour examen, peu après la fin de 2003. Face à l'augmentation du volume de travail ou pour mettre en œuvre les observations faites à la suite d'audits, des améliorations ont également été apportées sur le plan administratif. À titre d'exemple, afin que tous les partenaires utilisent le même modèle de rapport, des modèles ont été établis à l'intention des bureaux et départements de l'ONU qui doivent rendre compte des dépenses liées aux projets, et à l'appui de demandes, des reconstitutions de ressources en espèces. Les mesures prises ont également permis de rendre plus claires les demandes d'information de clôture et de simplifier davantage l'élaboration des états financiers en clôture d'exercice pour les services et les départements du Secrétariat de l'ONU. Le FNUPI

a renforcé l'aide qu'il fournit régulièrement aux partenaires d'exécution en faisant figurer les dernières informations dont il dispose sur les recettes et les dépenses liées aux projets, afin de permettre la mise en concordance de ses données financières avec celles de ses partenaires. Le Fonds et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU ont adopté des mesures permettant d'examiner un plus grand nombre de rapports des partenaires d'exécution, afin de procéder à un calcul plus détaillé des sommes à recevoir par ces partenaires. Également en application des recommandations des auditeurs, de nouvelles notes de bas de page ont été ajoutées aux états financiers afin de fournir une information plus complète aux utilisateurs.

62. Le FNUPI examine l'adoption d'une approche axée sur les résultats concernant l'élaboration des projets et les rapports sur l'exécution du budget. Des consultations ont été organisées avec ses partenaires d'exécution afin d'examiner les mécanismes existants et de déterminer des moyens efficaces de rendre compte des résultats. D'autres consultations sont prévues en 2004 afin de déterminer une stratégie et un plan de mise en œuvre. En 2003, le rapport du FNUPI sur le budget d'administration et sur son exécution a été élaboré suivant un format axé sur les résultats et mettant en concordance les résultats escomptés et les indicateurs de performance avec les résultats obtenus.

VII. Conclusions

63. Tandis que le partenariat entre la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI continue d'évoluer, les deux organisations ont dû entreprendre des tâches plus variées et plus complexes. Ce rôle élargi a notamment permis : a) d'améliorer la coordination entre la Fondation et l'ONU; b) de mieux informer le public sur les programmes et activités de l'Organisation; c) d'améliorer les possibilités de partenariats avec des entités extérieures; et d) de recourir plus souvent au FNUPI pour les services et informations relatifs aux partenariats.

64. Conçu comme le bras opérationnel du Secrétaire général dans le cadre du partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies, le FNUPI sert maintenant également d'interlocuteur unique pour les entités extérieures et le système des Nations Unies en ce qui concerne les services relatifs aux partenariats. Dans le huitième des objectifs du Millénaire pour le développement, les États Membres de l'ONU ont reconnu la nécessité d'établir des partenariats avec les acteurs non étatiques en vue de la réalisation de ces objectifs. Il est aujourd'hui largement reconnu que les organisations non gouvernementales, la communauté des organisations philanthropiques et le secteur privé sont des partenaires inestimables dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de l'Organisation.

65. Dans le cadre de sa collaboration avec le monde extérieur, les activités que l'ONU a menées avec la Fondation pour les Nations Unies ont été un succès important qui a entraîné un accroissement de la demande et suscité des attentes accrues concernant la formation de partenariats entre le secteur public, le secteur privé et le système des Nations Unies. Toutefois, pour que le FNUPI puisse fournir ces services avec efficacité, il devra disposer d'un appui plus

important pour s'acquitter des tâches de plus en plus nombreuses que requièrent ses deux rôles.

66. L'approche visionnaire de Ted Turner sert maintenant de modèle aux autres partenaires souhaitant appuyer les causes que défend l'ONU. Les contributions extrabudgétaires de la Fondation peuvent financer d'autres activités que les ressources de base, ce qui crée des possibilités d'innovation et de créativité que l'Organisation ne pourrait offrir à elle seule. Grâce aux subventions proposées par la Fondation en échange de la réalisation de projets précis, de nouveaux partenaires ont offert leur collaboration en faveur de causes défendues par l'ONU. Enfin, le fait que la Fondation est initiée au fonctionnement de l'ONU sans en faire partie apporte à l'Organisation des avantages incomparables car la Fondation est en mesure de mieux faire comprendre l'action de l'ONU à ses partenaires potentiels et au public.

Notes

- ¹ Le Conseil est présidé par la Vice-Secrétaire générale et composé de membres qui servent à titre personnel; la liste des membres figure à l'annexe I.

Annexe I

Composition du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale

Lincoln C. Chen, Global Equity Initiative

Catherine Bertini, Secrétaire générale adjointe à la gestion

Jose Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint
aux affaires économiques et sociales

Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social
(Représentante permanente de la Finlande auprès de l'ONU)

Iftekhar Ahmed Chowdhury, Président de la Deuxième Commission
de l'Assemblée générale (Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'ONU)

Mary Oakes Smith, Chargée de recherche, technologie de l'information
au service de l'éducation et de la santé, Banque mondiale

Franklin A. Thomas, TFF Study Group (Ancien Président de la Fondation Ford)

Amir A. Dossal, Directeur exécutif du FNUPI (membre de droit)

Annexe II

Projets financés par la Fondation des Nations Unies, par domaine d'activité

<i>Programme cadre</i>	<i>Projets approuvés au 31 décembre 2002</i>		<i>Projets approuvés en 2003</i>		<i>Total</i>		<i>Bailleur de fond</i>	
	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Autres donateurs</i>	<i>Fondation pour les Nations Unies</i>
Santé des enfants	47	199 323 681	6	43 966 016	53	243 289 697	126 633 439	116 656 258
Population et femmes	72	119 803 790	8	6 250 000	80	126 053 790	13 296 389	112 757 401
Environnement	76	116 011 421	17	18 450 000	93	134 461 421	34 874 500	99 586 921
Paix, sécurité et droits de l'homme	41	43 131 001	5	2 860 000	46	45 991 001	12 725 000	33 266 001
Autres	16	11 524 056	4	2 157 600	20	13 681 656	40 000	13 641 656
Total	252	489 793 949	40	73 683 616	292	563 477 565	187 569 328	375 908 237